

## **Rencontre ministère EN – ANPES – FNSF**

### **31mars 2006**

Le vendredi 31 mars, l'ANPES (Patrice Dalle) et la FNSF (Françoise Masson) ont rencontré M. Pierre-François Gachet, chef de la mission AIS (Adaptation et Intégration Scolaires) à la DESCO (Direction de l'Enseignement Scolaire). La réunion a eu lieu au ministère de l'Education nationale ; M. Gachet était accompagné de M. Jean-François Jamet, son adjoint, et de Mme Sylviane Touillon (secrétariat). La réunion a duré plus de 2h et s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

L'ANPES représentant les familles qui font un choix d'éducation bilingue pour leurs enfants sourds, nous avons présenté la demande de ces familles pour la scolarisation de leurs enfants. Nous avons rappelé les principes des classes d'enseignement en langue des signes et souligné les difficultés que rencontraient les familles pour avoir des structures scolaires bilingues accessibles, malgré la loi de février 2005, ainsi que les difficultés que rencontraient encore les structures bilingues existantes. Nous avons indiqué que plusieurs projets de création étaient très avancés, avec des groupes d'enfants en nombre suffisant, mais qu'ils n'avaient toujours pas de réponse positive. La discussion a ensuite porté sur les besoins de ces classes, en matière d'enseignement (programmes, documents, pédagogie), de moyens d'accueil et d'enseignants. La FNSF a insisté sur le droit des sourds à accéder au métier d'enseignant, à tous les niveaux et en tant que titulaires, ce qui suppose le droit de passer les concours, sans discrimination. Nous avons aussi signalé des décalages d'attitude entre les représentants des deux ministères.

M. Gachet a d'abord indiqué que la loi serait appliquée. Puisqu'elle précisait, maintenant, que le droit de choisir l'option bilingue concernait non seulement l'éducation mais aussi le parcours scolaire, cela voulait dire que l'EN devait rendre ce choix possible. Et donc qu'il faudrait y mettre des moyens.

Il nous a informé que les ministères étudiaient la manière d'intégrer dans l'Education nationale les enseignants ayant le CAPEJS. Cela devrait être fait en 2007. Il faudra bien sûr remplir les conditions (maîtrise de la LSF et niveau de formation générale équivalent à un niveau universitaire). Cette intégration pourra concerner les structures qui ont déjà des enseignants CAPEJS. Elle donnera aussi une possibilité supplémentaire de trouver des enseignants pour les projets actuels de création de classes. Mais M. Gachet a reconnu que ça ne suffirait pas.

Pour la mise en application de la loi de février 2005, il a dit que le ministère voulait éviter de recommencer les erreurs de 1991, où les textes, rédigés sans concertation, n'avaient pas été suivis d'effets.

Il est donc décidé de créer 2 groupes de travail (GT), composés de professionnels, de spécialistes, de personnes qui sont sur le terrain.

- le premier GT travaillera sur l'enseignement de la LSF, de la maternelle à la terminale (construction d'un programme, progression, ...)
- le second GT sera consacré aux dispositifs d'enseignants : formation, diplômes, évaluation initiale (avant recrutement), corps, statut, ...

Ces GT commenceront leurs travaux début 2007 et devront avoir fini fin 2007. La mise en œuvre de la loi se fera à partir des travaux de ces GT.

Ils seront supervisés et guidés par un groupe d'une dizaine de personnes, sourdes et entendantes, composé d'experts en linguistique, enseignement, communication, ... plus un ou deux inspecteurs généraux. Ce groupe de pilotage va travailler de mai à décembre 2006 (3 ou 4 réunions) pour constituer les GT et préparer la feuille de route qui fixera les objectifs et les

axes de travail des GT ; puis il suivra leurs travaux en 2007. Plusieurs personnes ont déjà été contactées pour participer à ce groupe d'experts ; des noms ont été cités, mais ils ne seront divulgués que lorsque ces personnes auront répondu positivement. M. Gachet a proposé à Patrice Dalle d'en faire partie.

D'autre part, l'ANPES et la FNSF ont été invités à proposer des noms de personnes pour faire partie des GT.

Nous avons répondu que cette démarche était très intéressante : il est indispensable de s'appuyer sur l'expérience de ceux qui font la classe en LSF ou qui enseignent la LSF en milieu scolaire.

Nous avons cependant fait part de deux inquiétudes :

- Il ne faudrait pas limiter les travaux des GT à l'enseignement de la LSF. Nous avons rappelé que, pour nous, l'enseignement en LSF était la priorité. M. Gachet nous a répondu que le groupe d'experts pourra inclure cette question dans le GT sur les enseignants, via des propositions sur la pédagogie à mettre en œuvre et sur la qualification et la formation des enseignants.
- D'autre part nous avons fait remarquer que les effets de ce dispositif n'interviendront pas avant 2008 et qu'il n'était pas question d'attendre jusque-là. Les projets en cours devaient recevoir des réponses, ce qui supposait d'accepter des dérogations. M. Gachet a répondu que les porteurs de ces projets devaient rencontrer l'inspecteur AIS de leur secteur et que celui-ci devait convaincre son Inspecteur d'Académie de trouver des réponses. Nous avons quand même demandé une politique plus volontariste du ministère et que celui-ci adresse des directives claires aux Inspecteurs d'Académie pour qu'ils soutiennent ces projets et débloquent des moyens.

En conclusion, cette réunion, qui était une première rencontre avec M. Gachet depuis son entrée en fonction comme chef de la mission AIS, a été utile et elle s'est déroulée dans un bon climat. Nous avons été écoutés, nous avons reçu certaines réponses et nous avons noté la volonté du ministère de mettre la loi en application.

Après quelques jours de réflexion, nous avons adressé un courrier à M. Gachet pour confirmer notre participation au groupe d'experts. Nous avons aussi rappelé par écrit nos deux demandes, concernant l'enseignement en LSF et l'ouverture, dès septembre 2006 de plusieurs structures bilingues (Lyon, Angers, Brest, région parisienne, ...).